

Carte scolaire : vers une saisie du tribunal ?

Les élèves du secteur de Cousance ont le choix de fréquenter le collège de Cuisseaux, plus proche, ou de Saint-Amour. Un projet du Département contraindrait les enfants à se rendre au collège jurassien. Les parents d'élèves ne baissent pas les bras.

La mobilisation des parents d'élèves ne faiblit pas. Muriel Henry-Noël, déléguée représentante des parents d'élèves de l'école de Cousance et du collège de Cuisseaux (FCPE), est déterminée à poursuivre la lutte contre le projet de modification de carte scolaire envisagée par le Département du Jura. Par la voie judiciaire s'il le faut. Actuellement, les enfants de six communes jurassiennes (Cousance, Gizia, Digna, Rosay, Cuisia et Chevreaux) ont le choix entre fréquenter le collège de Cuisseaux (Saône-et-Loire), plus proche, ou le collège de Saint-Amour : 103 enfants ont choisi Cuisseaux, personne n'a opté pour Saint-Amour. Le Département veut contrain-



Muriel Henry-Noël, déléguée représentante des parents d'élèves de l'école de Cousance et du collège de Cuisseaux (FCPE). Photo Progrès/Élodie CASTELLI

dre les enfants habitant ces six communes à se rendre dans le collège jurassien, au sein du-

quel il mène des travaux de rénovation. Une pétition lancée en juin 2019 a recueilli

1 600 signatures, pour demander la préservation du libre choix entre les deux établissements.

« Si l'arrêté paraît, la colère des parents va ressortir »

Qui dit un établissement plus éloigné, dit un temps de trajet supplémentaire pour les enfants. « Clément Pernot, le président du Département, parle de 5 minutes de plus. Il y aura 15 minutes supplémentaires à l'aller, soit 10 heures par mois », estime Muriel Henry-Noël pour qui le projet

n'est pas encore acté. « Le conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) du 14 novembre 2019 est seulement consultatif (N.D.L.R. lors duquel le Département a exposé son projet). Tant qu'il n'y a pas d'arrêté de la part du Département, rien n'est fait. C'est le recteur qui va décider », indique-t-elle. « Si l'arrêté paraît, il y aura une action au tribunal administratif, prévient Muriel Henry-Noël. La colère des parents va ressortir ». En dernier recours, les parents comptent utiliser le système de dérogations pour continuer à se rendre à Cuisseaux.

Un projet « illégal » ?

Au-delà du temps de transport, c'est la base même du projet que dénoncent les parents. Pour Muriel Henry-Noël, « ce projet est illégal. La loi de 1963 sur la carte scolaire prévoit que l'État doit garantir l'affectation des élèves au collège le plus proche de leur lieu de résidence. Il n'y a pas de notion de frontière départementale dans la loi ». Muriel Henry-Noël soulève un autre point qui relève selon elle de l'illégalité. « La communauté de communes Porte du Jura a émis un vote qui n'avait pas lieu d'être, le 30 janvier 2019 ». Ce jour-là, la com-com a émis un avis favorable pour l'accueil des enfants du secteur de Cousance à Saint-Amour. « Une com-com n'est pas en charge de la carte scolaire », affirme-t-elle.

Élodie CASTELLI

Danielle Brulebois : « Je n'ai pas d'avis tranché »

Le Conseil départemental de l'éducation nationale du 14 novembre s'est déroulé en l'absence de Danielle Brulebois, députée du Jura et conseillère départementale du canton de Bléternans. Selon Muriel Henry-Noël, Danielle Brulebois n'aurait pas reçu de convocation pour y participer, ce qui aurait dû être le cas. « À mon grand regret, je n'ai pas pu assister au CDEN car je n'y ai pas été conviée alors que j'aurais dû

être » confirme l'intéressée.

L'échev LREM soutient-elle le projet du Département ou les parents ? « Je n'ai pas tous les éléments pour avoir un avis tranché, explique-t-elle. J'entends dire qu'il faut des effectifs pour le collège jurassien. D'un autre côté, comment va s'organiser le transport, combien de temps en plus cela fera-t-il ? Je n'ai pas les éléments suffisants. Ce qui prime, c'est l'intérêt des enfants ».